



Location / aménagement cuisine

Par **Charlotte Q**, le **21/03/2022** à **18:35**

Bonjour,

Mes parents sont en location depuis 27 ans dans la même maison.

A leur entrée, la cuisine possédait des meubles d'aménagement uniquement sur le bas. Avec accord du propriétaire, les meubles du haut et assortis à ceux du bas ont été rajoutés par mes parents.

Aujourd'hui, il va y avoir changement de propriétaire qui garde mes parents en location. Mais l'ancienne propriétaire ne veut pas payer la partie de la cuisine payée par mes parents.

Qu'en est-il?

Merci.

Cordialement.

Par **Marck.ESP**, le **21/03/2022** à **19:11**

Bonjour

Aucun texte n'oblige les propriétaires anciens ou nouveaux de prendre en charge cet aménagement.

En revanche, il faut veiller à ce que nouveau propriétaire ait connaissance de l'état des lieux d'entrée en plus du bail, car à la sortie, le locataire peut reprendre ces éléments et remettre la cuisine dans l'état où elle était à son entrée.